

Extrait d'un volume de notre collection TÀP  
<http://www.editions-beauchesne.com/index.php?cPath=180>

II

CITEAUX ET NOTRE DAME

par

*UN MOINE DE SEPT-FONS*

**SOMMAIRE.** — I. NOTRE DAME DANS L'HISTOIRE DE CITEAUX. — II. SAINT BERNARD : 1. Notre Dame dans la vie de saint Bernard ; 2. Ame et spiritualité de saint Bernard ; 3. Les œuvres mariales de saint Bernard ; 4. Idées, images et formules. *Marie dans le plan divin. Vie de Marie. L'Incarnation en Marie. La Mère de Dieu. Le martyre de Marie. Gloire de Marie au ciel. Vertus de Marie. La médiatrice. Marie, notre refuge. Marie, objet de notre amour. Marie, notre modèle.* Conclusion. — III. AUTRES CISTERCIENS. Gueric d'Igny ; Ælred de Riévaux ; Amédée de Lausanne ; Adam de Perseigne ; Ogier de Locedio ; Etienne de Salley ; XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles (Complément) ; XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles ; XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; Temps modernes.

## I

### NOTRE DAME DANS L'HISTOIRE DE CITEAUX

**C**ITEAUX n'est pas un Ordre nouveau, ni une Réforme de l'Ordre bénédictin. — Cluny est alors à son apogée sous le gouvernement de saint Hugues. — C'est une nouvelle branche bénédictine, un nouveau foyer de vie monastique.

« Cîteaux, écrit Dom Berlière, se rattache à des traditions séculaires et universelles... sa formation ascétique repose sur la Règle, sur la tradition; la littérature qu'il a produite est une fleur exquise, une moelle savoureuse de l'ancien enseignement bénédictin; les saints qu'il a engendrés sont d'authentiques enfants de saint Benoît <sup>1</sup>. »

Le fondateur du « Nouveau Monastère », saint Robert, est un fervent de Notre Dame. La Vierge s'est penchée sur lui dès avant sa naissance, racontent ses biographes <sup>2</sup>, et quand il entreprend sa première grande œuvre, la fondation de Molesme en 1075, il en consacre l'église à Notre Dame. Il renouvellera ce geste quand il couronnera sa longue vie par la fondation de Cîteaux le 21 mars 1098.

Cîteaux naît à l'époque de la Première Croisade, époque de foi et de vaillance traversée par un grand courant de piété mariale qui vivifie les âmes et les institutions. Cîteaux bénéficie largement de ce courant et contribue à l'accroître.

Cîteaux prend très vite le caractère d'une véritable Chevalerie de Notre Dame. Hélinand de Froimont rappelle que c'est « à cette grande Dame » que les Cisterciens rendent l'hommage lige <sup>3</sup>; Ogier de Locedio interpelle ainsi le cistercien : « O toi, le moine de la Mère du Très-Haut, toi qui es venu en héritage dans l'Ordre de Marie... » <sup>4</sup>; Adam de Perseigne déclare qu'on appelle les Cisterciens les « Moines blancs » non pas tant à cause de la blancheur

<sup>1</sup> Dom BERLIÈRE, O.S.B., *Ascèse bénédictine*. Desclée, 1927, Introd. p. VI.

<sup>2</sup> *Acta Sanctorum*, aprilis, t. III, p. 677 B.

<sup>3</sup> « Magnæ huic Dominæ faciunt homagium. » P. L. 212, 495.

<sup>4</sup> « Tu monache Matris Domini qui in sorte Ordinis Mariæ venisti », *Tractatus de Laudibus Sanctæ Dei Genitricis*, édit. J.-B. ADRIANI, Turin, 1873, p. 46.

## NOTRE DAME

---

de leur vêtement que parce qu'ils sont spirituellement les serviteurs de la splendeur de la Vierge <sup>5</sup>.

Cluny était consacré à saint Pierre; c'était le domaine du Prince des Apôtres. Cîteaux le sera à Notre Dame. Les donations ne sont pas faites aux monastères, mais à Dieu et à la Bienheureuse Vierge de Cîteaux, à la Dame de Clairvaux... Toutes les églises de l'Ordre doivent être à jamais consacrées à Notre Dame comme le fut celle de Cîteaux et comme l'était déjà celle de Molesme <sup>6</sup>.

Les Chapitres Généraux ont rappelé cette consécration et cette appartenance spéciale de Cîteaux à la Vierge Mère de Dieu avec tous les devoirs qui en résultent, particulièrement en 1281, 1286, 1298, 1318, 1463, 1487, 1488. A remarquer la décision de 1298 : les religieux cisterciens sont les *alumni* de la Vierge et ils doivent la vénérer de tout cœur, partout et toujours <sup>7</sup>.

Cîteaux a contribué à répandre le thème iconographique de la Vierge au manteau. Les plus anciennes représentations sont des sceaux de monastères cisterciens : Beaupré, 1335, Cercamps, 1350 <sup>8</sup>. Le pape Benoît XII, dans la Bulle « Fulgens sicut stella », prescrit entre autres choses, d'avoir, pour la communauté, un sceau distinct de celui de l'abbé en charge. Le Chapitre Général décida aussitôt que ce sceau porterait l'image de Notre Dame <sup>9</sup>. Ces prescriptions sont toujours en usage et le sceau des Chapitres Généraux représente encore les abbés réunis sous le manteau de Notre Dame.

Les vieilles chroniques de l'Ordre montrent en quelle faveur étaient les pratiques de dévotion envers la Vierge chez les premiers cisterciens, particulièrement la récitation de l'Ave Maria. La dévotion privée pouvait se donner libre cours; en communauté, on était plus discret. Les manifestations de culte envers Notre Dame étaient nombreuses au XII<sup>e</sup> siècle dans les monastères bénédictins, particulièrement à Cluny. Cîteaux n'ajoutera rien : il supprimera, au contraire, pour rester fidèle à son principe de ne rien ajouter à la Règle. Abélard lui-même reproche aux cisterciens de consacrer leurs églises à la Vierge et d'omettre sa mémoire à l'Office <sup>10</sup>.

<sup>5</sup> « Albi nimirum monachi dicuntur non modo quod albedine vestium fulgeant, sed quod candoris Virginei ministri spirituales existant. » P. L. 211, 739.

<sup>6</sup> « Quia antecessores nostri et Patres de ecclesia Molismensi, quæ in honore est Beatæ Mariæ, ad Cisterciensem locum unde et nos exorti sumus, venerunt, idcirco decernimus ut omnes ecclesiæ nostræ ac successorum nostrorum, in memoria ejusdem cæli et terræ Reginæ sanctissimæ Mariæ fundentur ac dedicentur. » CANIVEZ, *Statuta*, t. I, p. 17.

<sup>7</sup> « ... a nostris tamquam ipsius alumni semper et ubique debeat totis affectibus venerari. » CANIVEZ, *Statuta*, t. III, p. 293; cf. pp. 207, 234, 242, 338. t. V, pp. 147, 614, 659, etc.

<sup>8</sup> PERDRIZET, *La Vierge de miséricorde*, Paris, 1908; VLOBERG, *La Vierge médiatrice*, Arthaud, 1938, p. 111.

<sup>9</sup> CANIVEZ, *Statuta*, t. III, p. 437.

<sup>10</sup> *Lettre X, à Bernard, abbé de Clairvaux*. P. L. 178, 339.